



SEANCE ORDINAIRE DU 21 JUILLET 2016

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille seize et le vingt et un juillet, les membres du Conseil de Métropole, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire des séances, sis 50, Place Zeus à Montpellier, sous la présidence de M. Philippe SAUREL.

Nombre de membres en exercice : 92

Etaient présents :

M. F. ABERT, Mme L. ACQUIER, M. G. BARRAL, Mme M. BODKIN, Mme S. BOUALLAGA, M. T. BREYSSE, Mme A. BRISSAUD, Mme R. BUONO, M. R. CAIZERGUES, M. R. CALVAT, M. R. COTTE, M. C. COUR, Mme C. DARDE, Mme V. DEMON, Mme A. DESTAILLATS, M. T. DEWINTRE, M. J.-M. DI RUGGIERO, Mme M. DRAY-FITOUSSI, M. P. DUDIEUZERE, M. A. EL KANDOUSSI, M. J.-N. FOURCADE, Mme M. FOURCADE, M. M. FRAYSSE, Mme J. FRÊCHE, Mme J. GALABRUN-BOULBES, Mme I. GIANIEL, Mme I. GUIRAUD, Mme C. HART, Mme R. ILLAIRE, Mme C. JABADO, Mme F. JAMET, Mme S. JANNIN, M. L. JAUL, Mme S. KERANGUEVEN, M. P. KRZYZANSKI, M. G. LANNELONGUE, M. M. LEVITA, Mme C. LÉVY-RAMEAU, Mme E. LLORET, M. J.-M. LUSSERT, M. J. MALEK, Mme C. MARION, Mme I. MARSALA, M. J.-L. MEISSONNIER, Mme P. MIRALLES, M. J.-P. MOURE, M. A. MOYNIER, Mme C. NAVARRE, Mme M.-C. PANOS, M. E. PASTOR, M. G. PASTOR, M. Y. PELLET, Mme V. PEREZ, M. E. PETIT, M. J. RAYMOND , M. J.-P. RICO, M. H. ROUILLEAULT, Mme M.-H. SANTARELLI, M. Philippe SAUREL, M. S. TORTORICI, Mme I. TOUZARD, M. B. TRAVIER, M. J. VERA, Mme A. YAGUE, M. R. YOUSSEUS, .

Pouvoir(s):

M. J.-M. ALAUZET à Mme M. FOURCADE, M. G. BALAZUN à M. J. RAYMOND , Mme V. BARTHAS-ORSAL à Mme M. DRAY-FITOUSSI, Mme M. CASSAR à Mme R. ILLAIRE, M. G. CASTRE à M. J. MALEK, Mme C. CLARAC à M. R. YOUSSEUS, M. J.-L. COUSQUER à M. S. TORTORICI, Mme P. DANAN à M. G. LANNELONGUE, Mme T. DASYLVA à Mme C. NAVARRE, M. H. DE VERBIZIER à M. A. EL KANDOUSSI, M. J.-P. GRAND à Mme C. DARDE, M. M. MAJDOUL à M. J.-P. MOURE, M. H. MARTIN à Mme C. HART, M. C. MEUNIER à Mme R. BUONO, Mme B. MICHEL à M. R. CAIZERGUES, M. E. PENSO à M. R. CALVAT, M. T. QUILES à M. T. BREYSSE, M. R. REVOL à Mme C. JABADO, Madame Brigitte ROUSSEL-GALIANA à Mme S. JANNIN, M. J.-L. SAVY à Mme I. GUIRAUD, M. N. SEGURA à Mme E. LLORET.

Excusé(es):

M. J.-F. AUDRIN

Absent(es):

M. P. BONNAL, M. D. BOUMAAZ, M. J. DOMERGUE, Mme C. DONADA, M. A. LARUE

DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC - MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU DE JUVIGNAC

Mme S. JANNIN, Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, déléguée au Développement et l'Aménagement Durable du Territoire, rapporte :

Par arrêté n°A2016-284 en date du 06/07/2016, Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole a engagé une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Juvignac afin de permettre notamment la réalisation d'un programme de logements dans le secteur dit de Courpouyan de la Commune.

Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'urbanisme doivent être mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.

Conformément à l'article L 153-47 du Code de l'urbanisme, les modalités de cette mise à disposition doivent être précisées par le Conseil de Métropole. Dans ce contexte, le dossier de modification sera :

- mis à disposition du public pendant un mois à la Mairie de Juvignac et au siège de La Métropole aux heures d'ouverture habituelles ;
- accompagné de registres en Mairie de Juvignac, et au siège de La Métropole permettant au public de formuler ses observations ;
- mis en ligne sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (www.montpellier3m.fr) et de la Mairie de Juvignac (www.ville-juvignac.fr).

Ces modalités seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de la mise à disposition.

A l'issue de la mise à disposition, le Président de Montpellier Méditerranée Métropole en présentera le bilan devant le Conseil de Métropole, adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

En conséquence, il est proposé au Conseil de bien vouloir :

- approuver les modalités de mise à disposition du public d'une modification simplifiée du PLU de la commune de Juvignac telles que définies dans le cadre de la présente délibération ;
- autoriser Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole à signer tous documents relatifs à cette affaire.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention).

Certifié Exécutoire
Publié le : 28/07/2016
Déposé En Préfecture
Le : 28/07/16
Numéro de l'acte :
034-243400017-20160721-lmc1129084-
DE-1-1

Fait à Montpellier, le 28/07/16
Pour extrait certifié conforme à
l'original.
Le Président,

SIGNÉ

M. Philippe SAUREL.